



Santé & Sécurité
au Travail

Centre National France SST

ANTARES Bureaux – Télérport 4
2 Avenue René MONORY
86360 Chasseneuil-du-Poitou

info@FranceSST.com

Programme de formation

Devenir Formateur des Référents en Santé Mentale au Travail (RSMT)

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de mettre en place et de former les référents en santé mentale au travail des établissements privés et publics.



Prérequis

Être titulaire d'un titre RNCP, RSCH, EU ou IAF de « Formateur Consultant RPS et QVCT » à jour de MAC.

Public cible

Personnels d'établissements publics et privés ou intervenants extérieurs souhaitant animer des actions de formation de référents en santé mentale au travail (RSMT).

Nombre de participants

Groupe de 12 personnes maximum conseillé.

Durée

2 jours consécutifs (14 heures)

Références réglementaires

Convention OIT 155 et 206.
Directive EU cadre 89/391/CEE.
Art. L4121-1 et 2, Art. L1152-1 du Code du travail, ANI du 26 mars 2010, PST 4.

OBJECTIFS :

- Être capable d'évoquer la réglementation en santé mentale au travail ;
- Être capable d'intégrer les missions du référent en santé mentale au travail ;
- Être capable d'enseigner les principales thématiques nécessaires à une formation de référents en santé mentale au travail ;
- Être capable d'utiliser des outils de repérage, d'écoute, d'orientation et de mobilisation des ressources.

MOYENS D'ANIMATION :

- Apports de connaissances ;
- Échanges interactifs avec les stagiaires ;
- Mises en situation pédagogiques ;
- Études de cas pratiques.

ORGANISATION ET MODALITÉS :

- Formation en présentiel ;
- Accès à un « Espace Formateur » en ligne, pendant et après la formation, comportant toute la documentation ;
- Chaque apprenant recevra la documentation papier nécessaire à la formation.

OBTENTION FINALE :

- **Diplôme de Formateur des Référents en Santé Mentale au Travail (RSMT)** Accréditation France Santé Travail et IAF international. Répondant à l'Article L6352-1 et au Décret 2015 du Code du Travail.

- **Certificat de Réalisation – Formateur RSMT**
Certification ISO 9001 et Label National Qualité. Répondant à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail.

CONTENUS INDICATIFS :

- Aspects règlementaires et définitions de la santé mentale au travail selon les sources officielles ;
- Données épidémiologiques récentes ;
- Impacts sur les individus, les collectifs et les entreprises ;
- Rôles, missions et limites du référent en santé mentale au travail ;
- Charte d'engagement du référent en santé mentale au travail ;
- Connaissances de bases du fonctionnement psychique et des troubles de la santé mentale (Stress, troubles anxieux, dépression, addictions, différence entre psychose et névrose...) ;
- Signes de souffrance psychique au travail ;
- Grille d'observation des changements de comportements et plan d'action ;
- Posture d'écoute et d'orientation du référent en santé mentale au travail ;
- Cartographie des relais internes et externes en santé mentale au travail.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluations formatives et continues pendant les mises en situation de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT :

- Psychologue du travail en service de santé au travail (SPSTI) ;
- Psychologue du travail spécialiste en santé mentale et en QVCT (BNQ) ;
- Avocat Conseil en Droit social et RPS.